



Udaf
Lot-
et-Garonne



MASP

Vous êtes un professionnel du secteur médico-social, vous recherchez un dispositif permettant de soutenir une personne dont les facultés mentales ne sont pas altérées mais dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer seule ses prestations sociales.

Par délégation du Conseil Départemental, **l'Udaf de Lot et Garonne** propose depuis 2009 un suivi dans le cadre des Mesures d'accompagnement Social Personnalisé.



Udaf
Lot-
et-Garonne

● Que fait-on ?

La MASP prend la forme d'un **contrat** qui contient des **engagements réciproques** entre le **département** et la **personne accompagnée**.

Par délégation du conseil départemental, l'Udaf peut être **autoriser à gérer** pour le compte du bénéficiaire tout ou une partie des prestations sociales perçues.

● Par qui ?

L'accompagnement est réalisé en collaboration étroite avec les services du département, par des **professionnels qualifiés, travailleurs sociaux de formation**.

● La durée ?

Le contrat peut être de **6 mois à 2 ans**, renouvelable après évaluation préalable. Celui-ci peut être modifié par un avenant. **La durée maximale est de 4 ans**.

● Le coût ?

Les textes prévoient qu'une contribution puisse être demandée au bénéficiaire sur la base de ses ressources et dans la limite d'un certain plafond.

Le Département de Lot et Garonne a choisi de prendre en charge dans sa globalité le coût des MASP. Aucune participation financière des bénéficiaires n'est exigée sur le territoire.

● Où ?

Agen/ Boé, Villeneuve, Marmande, Fumel.

L'Udaf de Lot-et-Garonne propose d'autres services aux familles :

- Médiation Familiale
- Point Conseil Budget



Demande d'informations ou prise de rendez-vous :

MASP

E-mail : masp@udaf47.fr



Accueil

Du Lundi au Vendredi
De 9h à 17h

Pour plus de renseignements retrouvez ce service sur notre site internet "www.udaf47.fr"

 @Udaf47

